



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-sixième session extraordinaire
14 décembre 2016

Lettre datée du 9 décembre 2016, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par les Représentants permanents de l'Albanie, du Paraguay et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et le Représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil des droits de l'homme

Avec l'appui des délégations énumérées à la page ci-jointe (voir annexe), nous demandons au Conseil des droits de l'homme de convoquer une session extraordinaire sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud le 14 décembre 2016. L'importance et l'urgence de la situation rendent cette session extraordinaire nécessaire. Nous formulons la présente demande de tenue d'une session extraordinaire conformément aux règles de procédure applicables, notamment aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, des paragraphes 119 à 128 de l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, et des articles 5 et 6 du Règlement intérieur du Conseil des droits de l'homme. Nous vous prions de faire connaître la présente demande au secrétariat du Conseil des droits de l'homme, et de convoquer dès que possible le Bureau afin que les dispositions voulues soient prises et que les notifications soient envoyées.

(Signé) Filloreta **Kodra**

Ambassadrice
Représentante permanente de l'Albanie

(Signé) Juan Esteban Aguirre **Martínez**

Ambassadeur
Représentant permanent du Paraguay

(Signé) Julian **Braithwaite**

Ambassadeur
Représentant permanent du Royaume de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Keith M. **Harper**

Ambassadeur
Représentant Représentant des États-Unis d'Amérique
auprès du Conseil des droits de l'homme

GE.16-21919 (F) 121216 131216



* 1 6 2 1 9 1 9 *

Merci de recycler



Annexe

États Membres et États observateurs du Conseil des droits de l'homme demandant la convocation d'une session extraordinaire

États Membres

Albanie, Allemagne, Belgique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Lettonie, Mexique, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie et Suisse

États observateurs

Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suède et Tchéquie
